



***Nouvelle procédure lors des compétitions départementales « Avenirs ».**

Le comité départemental souhaite réglementer un minimum le circuit Avenirs qui aura lieu les 05 Février et 08 Avril à Villefranche ainsi que le 18 Juin à Tarare pour la finale.

Afin de maintenir un certain niveau dans les compétitions départementales Avenirs, Il est demandé aux entraîneurs de n'inscrire que des enfants capables de **valider un 100m 4 nages**.

Les grosses fautes de nage (nage dissymétrique) et de virages (touche à une main ou culbute sans toucher) seront automatiquement proposées à la disqualification.

Les enfants recevront une fiche explicative de la faute, qu'ils devront à remettre à leur entraîneur.